Envoyé en préfecture le 10/03/2023
Reçu en préfecture le 10/03/2023
Publié le
ID : 064-216401299-20230228-2023_02_04-DE

Département des Pyrénées-Atlantiques
Commune de BILLERE

Délibération n° 2023-02-04

DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL DE LA COMMUNE DE BILLERE

SEANCE DU MARDI 28 FEVRIER 2023

L'an deux mille vingt-trois le vingt-huit février à 18 heures et 30 minutes, le Conseil municipal de Billère s'est réuni à l'auditorium de la médiathèque d'Este, lieu ordinaire de ses séances, sous la présidence de Monsieur Jean-Yves LALANNE, Maire, en session ordinaire.

Date d'envoi de la convocation : 21/02/2023
Date d'affichage : 21/02/2023

Nombre de membres :
Afférents : 33
Présents : 28
Qui ont pris part au vote : 32

Votes :
Pour : 32
Contre : 0
Abstentions : 0

Présents : M. LALANNE, M. JACOTTIN, Mme MATHIEU-LESCLAUX, M.CHAVIGNE, M. OCHEM, Mme FRANCQ, M. MAZODIER, Mme AUCLAIR, Mme FERRER, M. BAYSSAC, Mme DE BOISSEZON, Mme LOURAU, M. COLLET, M. MAUBOULES, M. BALMORI, Mme GARCIA-ORCAJADA, M. TALAALOUT, Mme FOURCADE, Mme WEISS, M. MONTAUT, Mme VEILHAN, Mme SCHIANO, M. RIBETTE, Mme BOGNARD, Mme FLOUS, M. FRETAY, M. LESCHIUTTA, M. DEFRASNE.

Absents excusés : M. NASSIEU-MAUPAS, M. CABANES, Mme LAHERRERE-SOUVIRAA, M. ARCHAMBEAU, Mme LABOURET

Pouvoirs : M. NASSIEU-MAUPAS à M. BALMORI, M. CABANES à M. LALANNE, Mme LABOURET à Mme GARCIA-ORCAJADA, Mme LAHERRERE-SOUVIRAA à M. MAUBOULES

Secrétaire de séance : M. BALMORI

DELIBERATION n° 2023-02-04

DESIGNATION D'UN NOUVEAU DELEGUE DU CONSEIL MUNICIPAL AU GROUPEMENT D'INTERET PUBLIC – DEVELOPPEMENT SOCIAL ET URBAIN (GIP-DSU)

RAPPORTEUR : Mme FRANCQ

A l'occasion de la réunion du Conseil municipal du 23 juin 2020, Madame Alexandra PINTO avait été désignée comme déléguée suppléante du Conseil municipal au Groupement d'Intérêt Public – Développement Social et Urbain (GIP-DSU).

Suite à la démission de Madame Alexandra PINTO du Conseil municipal en date du 6 décembre 2022, il convient donc de désigner un nouveau délégué suppléant du Conseil municipal au GIP-DSU.

Pour rappel, les délégués à ce jour sont :

- Titulaire : Jacques CABANES
- Suppléante : Alexandra PINTO

Monsieur le Maire invite le Conseil à fixer son choix.

Envoyé en préfecture le 10/03/2023
Reçu en préfecture le 10/03/2023
Publié le
ID : 064-216401299-20230228-2023_02_04-DE

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré, décide :

- de désigner Mme Véronique MATHIEU-LESCLAUX en tant que déléguée suppléante du Conseil municipal au sein du Groupement d'Intérêt Public – Développement Social et Urbain

La présente délibération peut, si elle est contestée dans un délai de deux mois à compter de sa publication ou de son affichage ou de sa notification aux intéressés, faire l'objet des recours suivants :
1-Recours administratif gracieux auprès des services de la Ville de Billère
2-Recours contentieux pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif de Pau

Fait et délibéré à BILLERE,
les jour, mois et an que dessus
et ont signé les membres présents,

POUR EXTRAIT CONFORME

Le Maire,
Jean-Yves LALANNE